



Une autre vie s'invente ici



Monsieur le Directeur régional
DRAAF Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud
CS67516
44275 Nantes Cedex 2

LE PRESIDENT

Objet : avis sur le schéma régional de gestion
sylvicole

N/Réf. : 22/12 n°9 FM/AC

Saint-Joachim, le 08/12/2022

Monsieur le Directeur régional,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), élaboré par le centre régional de la propriété forestière.

Le projet de SRGS établit des recommandations environnementales en faveur de la biodiversité, du paysage et de la ressource en eau, conformes aux objectifs de la charte du Parc naturel régional de Brière.

Concernant la préservation de la biodiversité, l'amélioration et le partage de la connaissance à l'échelle locale, s'avèrent essentiels à la bonne mise en œuvre des recommandations établies par le SRGS. Ainsi l'approche « au cas par cas » (contextualisée) notamment préconisée pour la prise en compte de la biodiversité lors des travaux forestiers, mériterait de figurer dans le Livre I et non pas uniquement en annexe. Cette approche pourrait s'appuyer sur des études (indice de biodiversité potentielle) et des inventaires mobilisant le cas échéant les experts locaux comme les associations et les parcs naturels régionaux.

De plus, la fiche présentant l'itinéraire sylvicole de la populiculture indique que « la création de nouvelles peupleraies ne doit pas conduire à la destruction de milieux de grand intérêt biologique tels que les forêts alluviales ». Cette indication favorable à la préservation de la biodiversité notamment dans les milieux humides, risque par son caractère imprécis, de s'avérer inopérante. Aussi conviendrait-il de préciser les critères permettant d'identifier ces milieux de grand intérêt biologique à préserver (présence d'habitats naturels particuliers ou d'espèces patrimoniales, intérêt fonctionnel...).

Parc naturel régional de Brière • Maison du Parc de Fédrun • 214 rue du chef de l'île | 44 720 Saint-Joachim •
Tél: 02.40.91.68.68 • info@parc-naturel-briere.fr • www.parc-naturel-briere.com

Enfin l'évaluation environnementale stratégique du SRGS évoque comme recommandation, « éviter d'entraver la libre circulation de la grande faune par des clôtures hermétiques ». Cette recommandation ne semble pas apparaître dans le projet de SRGS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur régional, mes sincères salutations.

Le président du syndicat mixte
du Parc naturel régional de Brière,

Éric Provost

